

# IMF Survey

## RESSOURCES FINANCIÈRES DU FMI

### Le FMI agit sur plusieurs fronts pour renforcer son assise financière

Bulletin du FMI en ligne  
6 juillet 2009

Le FMI accroît ses ressources financières pour être à même de jouer un rôle décisif dans la résolution de la crise actuelle

La rédaction du *Bulletin en ligne* s'est entretenue avec Andrew Tweedie, Directeur du Département financier du FMI, sur les mesures prises dans différents domaines pour affermir l'assise financière du FMI et le rendre mieux à même d'aider ses États membres. En voici quelques extraits.

#### ***Bulletin* : Face à la persistance de la crise, quelles sont les priorités financières du FMI?**

**A. Tweedie** : L'une des priorités absolues est de faire en sorte que le FMI dispose des ressources nécessaires pour contribuer efficacement à résoudre la crise actuelle. Le Directeur général a proposé en janvier dernier, un doublement des ressources disponibles avant la crise, soit une augmentation de 250 milliards de dollars EU. Le [Sommet du G-20](#) et la réunion du Comité monétaire et financier international (CMFI) tenue en avril, ont avalisé cette proposition en convenant d'une augmentation immédiate de 250 milliards de dollars EU et le triplement des ressources par l'expansion des Nouveaux accords d'emprunt (NAE). Ils ont aussi entériné le doublement des ressources que le FMI consacre aux prêts concessionnels.

L'objectif immédiat est de concrétiser ces décisions, raison pour laquelle nous agissons sur plusieurs fronts à la fois. Nous travaillons tout d'abord sur les accords d'emprunt bilatéraux où nous pouvons procéder à une mise en place rapide. Nous avons d'ores et déjà conclu des accords avec le Japon, le Canada et la Norvège; la conclusion d'un accord avec la France, qui sera le premier du genre avec un pays de l'Union européenne, est en cours d'examen par le Conseil. Nous espérons conclure des accords avec d'autres pays membres de l'UE et la Suisse au cours de l'été. Nous préparons en outre l'émission de bons (équivalent à des obligations) réservés aux États membres, une première dans l'histoire du FMI.

#### ***Bulletin* : Quelles seront les modalités des émissions de titres par le FMI?**

**A. Tweedie** : Le Conseil d'administration vient d'en approuver le dispositif. Les titres seront libellés en droits de tirage spéciaux, unité de compte du FMI avec une échéance initiale de trois mois, pouvant être prorogée sur 5 ans au maximum.

Selon le dispositif, les États membres peuvent conclure des accords d'achat de ces bons jusqu'à un montant donné par pays. Plusieurs d'entre eux ont manifesté leur intérêt pour l'achat de bons du FMI, la Chine notamment, qui a fait part de son intention d'investir jusqu'à 50 milliards de dollars EU ainsi que le Brésil et la Russie qui se proposent d'en acquérir jusqu'à 10 milliards respectivement.

Le FMI pourrait amorcer l'émission de ces titres dès qu'un accord d'achat aura été conclu; des émissions ponctuelles suivront lorsque des ressources additionnelles seront nécessaires pour décaisser un prêt. Après l'achat par un gouvernement ou une banque centrale, ces titres seront négociables au sein du secteur public international qui comprend les États membres et leur banque centrale ainsi que certaines entités multilatérales comme les banques régionales de développement. Il ne pourront toutefois l'être sur les marchés, contrairement par exemple aux titres émis par la Banque mondiale.

***Bulletin : Quel en est le taux de rémunération?***

**A. Tweedie :** Les bons seront rémunérés trimestriellement sur la base du taux d'intérêt moyen du DTS du trimestre précédent. Financièrement, les conditions de rémunération de ces titres d'emprunt équivalent à ceux des prêts bilatéraux mais présentent l'avantage de constituer des titres standard négociables dans le secteur public international. Ceci peut représenter un attrait pour les États membres qui souhaitent placer une partie de leurs réserves en bons du FMI. C'est sans précédent dans l'histoire du FMI qui marque ainsi sa volonté d'agir dans un esprit novateur.

Le deuxième axe de réflexion consiste à étoffer et à assouplir le dispositif des NAE qui regroupe actuellement 26 États membres pour un total d'environ 50 milliards de dollars EU. Le G-20 a souscrit à une augmentation de ce montant de 500 millions de dollars EU et à l'élargissement du nombre de participants pour inclure d'autres grandes économies de marché émergentes. Il va sans dire que la récente décision du Congrès américain de relever la contribution des États-Unis d'un montant pouvant atteindre 75 milliards de DTS (soit près de 100 milliards de dollars) est un pas décisif vers la réalisation de cet objectif, d'autant que d'autres pays ont marqué leur appui à l'expansion des NAE.

***Bulletin : Comment pensez-vous assouplir le mécanisme des NAE?***

**A. Tweedie :** La procédure d'approbation en vigueur est assez lourde et doit être reprise pour chaque prêt, ce qui n'est pas très adapté, en situation de crise. Nous proposons donc que cette procédure s'applique sur une période déterminée quand il est nécessaire de compléter les ressources ordinaires du FMI.

«L'une des priorités absolues est de faire en sorte que le FMI dispose des ressources nécessaires pour contribuer efficacement à résoudre la crise actuelle.»

L'idée étant que plusieurs des accords multilatéraux que nous négocions en ce moment seront finalement agrégés dans les NAE multilatéraux. Nous pensons aussi assouplir le dispositif des NAE en autorisant l'émission de bons dans le cadre d'un NAE, permettant ainsi de consolider en définitive des accords d'achats de bons du FMI avec des prêts bilatéraux sous le NAE.

Ces modifications permettraient de faire des NAE, un instrument plus efficace de gestion de crise, sans en altérer les caractéristiques fondamentales, à savoir servir de complément aux ressources provenant des quotes-parts. En d'autres termes, les NAE continueront à ne servir que rarement, lorsque les ressources ordinaires fournies par les quotes-parts du FMI ne suffisent pas à couvrir les besoins des États membres.

***Bulletin : Qu'en est-il des prêts aux pays pauvres?***

**A. Tweedie :** Le troisième axe auquel nous travaillons en parallèle est celui des financements concessionnels. Les dirigeants du G-20 ont aussi souscrit au doublement de notre capacité de prêts concessionnels en soulignant plus particulièrement la couverture des besoins engendrés par la crise sur les 2 à 3 prochaines années. Nous en étudions les modalités.

Nous aurons besoin de ressources destinées autant à l'octroi de prêts que de dons, étant donné que nos prêts concessionnels s'opèrent en dehors du bilan du FMI, par le biais du compte de fiducie PPTE-FCE. En règle générale, les ressources consacrées aux prêts sont plus faciles à mobiliser que celles destinées à des bonifications; mais les deux volets nous sont nécessaires, raison pour laquelle nous sommes en pourparlers avec les pays qui seraient disposés à nous fournir ce type de ressources. S'agissant des ressources destinées aux prêts, pour couvrir leur expansion jusqu'en 2014 environ, nous avons besoin de mobiliser quelque 9 milliards de DTS (environ 13 milliards ½ de dollars EU); pour la même période, nous devons disposer d'un montant de près de 3 milliards de DTS (4 milliards ½ de dollars EU environ) pour les dons.

***Bulletin : Comment comptez-vous mobiliser cet argent pour bonifier les prêts du FMI?***

**A. Tweedie :** Nous envisageons plusieurs cas de figure; le G-20 nous a demandé d'étudier la possibilité d'affecter les ressources qui seraient générées par la vente prévue d'une partie de l'or du FMI à la constitution d'une dotation, dans le cadre du nouveau modèle de revenus de l'institution. Nous réfléchissons à la façon de le faire en nous conformant au modèle de revenus entériné par les États membres en 2008. C'est essentiel pour préserver l'intégrité financière du FMI en faisant en sorte de générer des recettes suffisantes pour couvrir nos opérations. Nous devons aussi envisager d'autres sources, notamment des apports bilatéraux sous forme de dons, qui sont en général significatifs, mais force est de reconnaître qu'il est de plus en plus difficile de mobiliser ce type de ressources en raison de la crise mondiale.

En termes de séquençage, la première priorité est de convenir du cadre de l'augmentation de la capacité de crédit concessionnel du FMI, y compris la part de ressources liée au produit de ses ventes d'or. Une fois le cadre convenu, nous l'espérons en juillet, nous serons en mesure de soumettre au Conseil, un document accompagné du projet de décision formelle de vente. Ce document exposera aussi les modalités du projet de vente d'or, conformes aux directives précédemment établies par le Conseil. Le principe cardinal est que le FMI doit éviter, en tout état de cause, de perturber le marché de l'or. Dans cet ordre d'idée, nous comptons également

soumettre cet été au Conseil, un document relatif à l'expansion du champ des placements que le FMI est autorisé à effectuer, afin de lui permettre de placer le produit de la vente d'or sur un gamme plus étendue d'actifs qu'il ne lui est permis à l'heure actuelle.

***Bulletin* : Bien des observateurs se demanderont pourquoi un nouveau modèle de revenus maintenant, alors que le FMI tire déjà un revenu de son portefeuille de prêts.**

**A. Tweedie** : Il y a deux raisons principales à cela. Premièrement, l'important portefeuille actuel de prêts risque de n'être que passager. Le FMI doit se doter d'un modèle de revenus qui soit viable pas simplement lorsque le monde est en crise mais surtout en temps normal. En second lieu, l'action du FMI ne se limite pas à l'octroi de prêts. Il assure d'importantes prestations de biens publics par sa mission de surveillance et ses activités de renforcement des capacités. Le principe sous-jacent du nouveau modèle est que ces fonctions devraient être financées en gros par l'ensemble des États membres.

***Bulletin* : Quel est l'impact de l'allocation de DTS sur l'assise financière du FMI?**

**A. Tweedie** : Deux allocations de DTS sont prévues dans les mois à venir. Le Conseil vient de se pencher sur une allocation générale à l'ensemble des États membres — proportionnelle à leur quote-part (représentant environ 75 % du total des quotes-parts et s'élevant à 250 milliards de dollars EU) — qui a reçu l'aval des dirigeants du G-20, afin d'accroître la liquidité sur le marché mondial. Le Conseil d'administration doit se prononcer dans les prochaines semaines sur la présentation d'une proposition à cet effet au Conseil des Gouverneurs du FMI, ce qui permettrait de mener à bien cette allocation générale si le Conseil des Gouverneurs le décide à la majorité de 85 % au moins des voix. En outre, nous devrions progresser bientôt sur l'allocation spéciale de DTS prévue par le quatrième amendement aux Statuts du FMI, pour un montant de 32 milliards de dollars EU destinée à rendre les allocations de DTS plus équitables, en particulier pour les États membres qui n'ont fait l'objet d'aucune allocation auparavant.

« Le FMI doit se doter d'un modèle de revenus qui soit viable pas simplement lorsque le monde est en crise mais surtout en temps normal. »

Il est important de souligner que les allocations de DTS n'ont pas pour effet d'augmenter les ressources dont le FMI dispose pour accorder des prêts mais plutôt d'accroître les réserves propres des États membres, ce qui contribuera à atténuer les besoins d'ajustement face à la crise économique actuelle. Dans le même temps, le FMI est l'administrateur du système des DTS et doit donc veiller à la liquidité du DTS au cours de cette importante allocation. Nous devons par conséquent encourager activement les États membres à conclure volontairement des accords permanents d'achat-vente de DTS, dans le cadre desquels les opérations sur DTS sont effectuées depuis plus d'une vingtaine d'années.

L'aval du G-20 demande aussi au FMI d'avancer le calendrier de la prochaine augmentation générale des quotes-parts. La prochaine revue devait s'achever au plus tard en 2013. Il est maintenant prévu de la conclure en janvier 2011, au plus tard, soit deux ans plus tôt que dans le calendrier initial, ce qui n'est pas négligeable. C'est aussi important parce que la revue

générale des quotes-parts offre l'occasion d'augmenter les ressources générales du FMI et permettrait d'accroître davantage les perspectives de rééquilibrage des quotes-parts et des voix, au profit des marchés émergents dynamiques et d'autres économies. Les travaux préparatoires sont en cours pour mettre à jour la base de données des quotes-parts des 186 États membres; la première réunion du Conseil d'administration sur ce thème est prévue en septembre.

*Toute réaction à cet article est la bienvenue et doit être adressée à [imfsurvey@imf.org](mailto:imfsurvey@imf.org)*

Traduction d'un article paru dans le *Bulletin du FMI en ligne* sur [www.imf.org/imfsurvey](http://www.imf.org/imfsurvey)